



# Animagique

Extrascolaire

## Agrément COALA

### 1. Partie Générale

#### 1.1. Le Pouvoir Organisateur

Appellation : **Asbl COALA Gembloux**

Forme juridique : **antenne de la Régionale Namur de l'asbl COALA**

P.O. reconnu par : **L'asbl COALA est un service de jeunesse reconnu par la Communauté française.**

**Les activités qui font l'objet de la demande d'agrément sont spécifiques à l'antenne « Gembloux » de l'asbl. Elles ne font pas partie de la reconnaissance précitée.**

Adresse : **rue Buisson Saint Guibert, 8 – 5030 Gembloux**

Personne de contact : **LEDUC Delphine**

Téléphone : **081/60.15.64**

N° de compte bancaire : **000-3250400-27**

Partenaire(s) dans l'organisation de vos activités:

c) Les Restos du cœur

Personne de contact auprès de ce partenaire :

c) Madame Marie-Line DETRICHE

Fonction de cette personne de contact :

c) Permanente responsable du Resto du cœur de Gembloux

Téléphone de cette personne de contact :

0499/14.68.10

1.2. Justification d'un besoin réel d'organiser ces activités.

- a) Les mercredis RéCréActifs: Les enfants sont nombreux à fréquenter les garderies scolaires. En proposant des ateliers indépendants de tout local de garderie, les enfants qui le souhaitent (intéressés par le thème) peuvent participer à l'atelier et décharger ainsi les gardiennes pour une période de 2 heures. Ils participent à un projet durant un trimestre et voient ainsi leurs dons artistiques mis en avant. Ce temps libre est offert à tous les enfants qui le souhaitent. Des partenariats avec certaines écoles permettent de faire l'économie d'une accueillante pour 3 ou 4 enfants.
- b) Semaine d'animation thématique : Des plaines sont organisées durant les grandes vacances. Les petites vacances comme Toussaint, Noël, carnaval proposent un choix d'activités moins large aux enfants. L'offre de garde pour les parents est donc plus réduite durant ces congés.
- c) Les animations COALA à la ludothèque : La ludothèque de Gembloux est peu connue des habitants de sa commune. Pourtant, un large éventail de jeux peut y être emprunté. Parce qu'on n'a pas toujours un partenaire de jeu disponible à la maison, parce qu'il est parfois fastidieux de lire des règles de jeux que l'on veut découvrir, parce que le samedi matin doit pouvoir offrir des activités pour les enfants et une possibilité pour les parents d'aller faire leurs courses, COALA se propose de jouer avec les enfants à la ludothèque.

1.3. Informations aux parents<sup>1</sup>

Comment informez-vous les parents de vos activités ?  
Par quels moyens ? Quels Canaux<sup>2</sup> ?

Les informations sont distribuées aux parents via toutes les écoles de Gembloux. Des affiches et/ou triptyques sont également déposés dans les magasins et les lieux publics. L'information peut également passer via les journaux locaux « Passe-Partout et Publi-Gembloux » et la télévision locale

<sup>1</sup> LES PARENTS SONT APPELÉS « USAGERS » DE CES ACTIVITÉS DANS LE PROGRAMME QUI NOUS OCCUPE.

<sup>2</sup> PANNEAUX, LETTRES, SITES INTERNET, ETC...

« Canal Zoom ». LA revue extrascolaire mise en place au sein de la CCA relaie également nos activités via une information diffusée dans tous les cartables de toutes les écoles de Gembloux.

#### 1.4. Moyens

De quels moyens disposez-vous pour financer ces activités ?  
Indiquez clairement leur répartition<sup>3</sup>.

Ces animations sont locales et spécifiques pour Gembloux. Aucune autre subvention que l'agrément ATL n'est perçue pour ces animations.

- a) Les mercredis RéCréActifs: Une participation financière est demandée aux parents (35 € pour le trimestre).
- b) Semaine d'animation thématique : Actuellement, une participation financière de 65 € pour la semaine est demandée aux parents. Un tarif dégressif (jusqu'à 45 €) est mis en place pour les participations multiples. La p.a.f ne doit jamais être un frein pour participer à des vacances COALA, les parents qui éprouvent des difficultés peuvent contacter le responsable de l'antenne Gembloux pour trouver un arrangement.
- c) Les animations COALA à la ludothèque sont entièrement gratuites. Les familles qui souhaitent emprunter des jeux doivent néanmoins payer une inscription annuelle de 4 € et 0,50€ ou 1€ par jeu pour une période de 15 jours. Cet argent sert à entretenir les jeux et en acheter de nouveaux.

#### 1.5. Taux d'encadrement prévu pour ces activités.

COALA respecte au moins les normes de 1 animateur pour 12 enfants (1 pour 8 lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de 6 ans).

#### 1.6. Listes du personnel d'encadrement ainsi que leur niveau de qualification<sup>4</sup>.

Tous les animateurs COALA sont brevetés Animateur « Centre de vacances » ou en formation au sein de l'asbl. Actuellement, certains d'entre eux sont brevetés Coordinateur dans le même cadre.

Des formations spécifiques aux animateurs extrascolaires sont proposées à ces animateurs et suivies par certains.

## 2. Les Annexes

### 2.1. Quel est votre projet d'accueil ?

---

<sup>3</sup> SUBSIDES COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, P.A.F. PARENTAUX, ENTRÉES PONCTUELLES, ETC...

Les projets d'animation respectent le projet pédagogique de l'asbl COALA annexé à la présente.

- a) Ateliers d'animation hebdomadaires : jeux de société et d'animation, expression artistique « peinture » ou « pâtes ». Ces ateliers sont organisés tous les mercredis de 14h à 16h. Chaque nouveau trimestre voit arriver un nouveau thème et/ou une nouvelle technique qui pourrait intéresser d'autres enfants (voire un public d'âge différent). Ces activités sont ouvertes à tous les enfants de Gembloux et de ses écoles. Un partenariat est organisé avec les garderies scolaires de Gembloux Centre afin d'assurer des trajets (à pieds) ou en bus entre les lieux de garderie scolaire et le lieu d'animation.
- b) Semaine d'animation thématisée durant les « petites » vacances scolaires (Toussaint, Carnaval, Noël, Pâques). Les activités (destinées aux enfants de 3 à 12 ans) débutent à 9h30 et se terminent à 16h00. Une garderie gratuite est assurée dès 8h00 et jusque 18h00.
- c) Les animations et la gestion de la ludothèque de Gembloux avec le soutien de l'asbl Ludo. Chaque samedi de 9h30 à 11h30 et tous les mercredis (en période scolaire) de 12h à 14h et de 16h à 18h COALA Gembloux accueille enfants et adultes à la ludothèque de Gembloux. Ponctuellement des animations sont organisées dans les écoles ou les associations. Ces animations visent à découvrir et à prendre du plaisir autour de différents types de jeux: jeux de coopération, jeux de stratégie, jeux de construction, jeux de rôles. Il est loisible aux parents de déposer leur(s) enfant(s) ou de venir partager un moment de jeux avec eux. Des soirées jeux sont également organisées ponctuellement pour les adultes et une journée jeux annuelle rencontre un fier succès depuis plus de 5 ans.

2.2. Pouvez-vous décrire les lieux de l'accueil et apporter un commentaire quant à leur « fonctionnalité » ?

L'antenne Gembloux de COALA ne dispose pas de locaux d'animation propres. Les animations sont organisées sur des lieux adaptés pour lesquels une convention est établie entre partenaires : école, cpas, ou associatif.

- a) Les Mercredis RéCréActifs: ces ateliers se déroulent dans des locaux mis à la disposition par le CPAS. Local identique à la ludothèque, ce qui permet l'enchaînement des activités ludothèques et ateliers pour tout un mercredi RéCréActif de 12h à 18h.  
Rue Chapelle Marion, 13 – 5030 Gembloux

- b) Semaine d'animation thématifiée : Un partenariat est signé avec l'Athénée Royal. Nous profitons des nombreux locaux, salle de gym et de la cour de récréation de l'école. Place Saint-Guibert – 5030 Gembloux
  
- c) Les animations COALA à la ludothèque : Les animations se déroulent dans les locaux de la ludothèque ou dans les écoles ou associations en fonction des demandes particulières.  
Rue Chapelle Marion, 13 – 5030 Gembloux

## PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ASBL COALA

Notre projet pédagogique s'articule autour des valeurs de : respect, autonomie, découverte, citoyenneté, coopération, bienveillance et en priorité celles de l'amusement, la créativité et l'action (Le RECREACTIF)

- L'amusement (Recréatif) : Tout enfant, tout jeune a besoin de souffler, de se reposer, de jeter un regard différent pour mieux profiter de ses apprentissages. Le secteur extrascolaire est un espace-temps pour cela. Les activités de loisirs doivent dès lors préserver ce côté récréatif.
- La créativité (Créatif) : La création manuelle, la création de son environnement, la création imaginative dans tous les domaines sont essentielles pour chaque enfant, chaque jeune. C'est la garantie de son épanouissement... pourtant si peu valorisée dans son apprentissage de la vie.
- L'action (Actif) : L'enfant, le jeune en tant qu'acteur de ses loisirs. Il est capable d'émettre des choix et peut donc prendre une part active à un projet dont il devient lui-même l'investigateur. Poser des choix est une étape importante à tout projet y compris le projet général de vie du futur adulte. Il est au centre de l'animation, écouté dans ses attentes et invité à prendre des responsabilités.

Selon Coala, l'enfant :

- est une personne à part entière, il n'est pas un mini-adulte mais l'adulte de demain ;
- a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé ;
- gagne à évoluer au sein d'un groupe ;
- est un jeune.

Selon Coala, une organisation de jeunesse :

- est un lieu où l'on propose du temps et de l'espace aux jeunes pour passer du rêve au projet, de la parole à l'action, de l'individuel au collectif.
- est un projet en mouvement : tous les membres sont invités à y prendre une part active. Dans cette optique, les animateurs sont invités à proposer, mettre sur pied et évaluer des projets d'animation, de réflexion et coopération pour eux-mêmes dans une volonté de vécu démocratique pour les plus de 16 ans.

Selon Coala, le secteur extrascolaire :

- est un lieu d'éducation à part entière. Ce n'est pas une salle d'attente entre l'école et la famille ;
- comprend tout espace-temps durant lequel un groupe d'enfants participe à des activités proposées et/ou encadrées par des animateurs en dehors du cadre familial ;
- est un temps durant lequel l'enfant, le jeune peut également se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui-même ;
- est un service aux enfants, aux jeunes prioritairement ;

- propose des moyens humains et matériels pour le développement de chaque enfant ;
- permet la concrétisation de projets individuels et collectifs.

Selon Coala, les animateurs :

- sont polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs, et valorisés dans leurs différences ;
- ont besoin de temps de réflexion en équipe pour prendre du recul par rapport à leur action, la formation individuelle nourrissant cette réflexion ;
- privilégient l'autonomie et la réflexion des enfants et des jeunes ;
- sont des acteurs de l'éducation.

C'est pourquoi notre association souhaite :

- Proposer des temps collectifs
  - en organisant, encadrant et animant des centres de vacances ;
  - en organisant, encadrant et animant des ateliers extrascolaires ;
  - en organisant, encadrant et animant des écoles de devoirs ;
  - en organisant, encadrant et animant des classes de dépaysement ;
  - en organisant, encadrant et animant des ludothèques ;
  - en organisant, encadrant et animant des formations.
  - en organisant, encadrant et animant des activités ponctuelles.
- Proposer des lieux d'accueil collectifs
  - en gérant des lieux d'accueil et d'hébergement ;
  - en privilégiant l'accessibilité sociale de ces lieux ;
- Privilégier l'aspect récréatif au sein de ses activités :
  - en favorisant l'amusement ;
  - en organisant des temps et des lieux de convivialité ;
  - en se souciant du rythme vécu par les participants et animateurs ;
  - en laissant une place au plaisir d'être et de faire ;
  - en visant une construction globale de la personne.
- Privilégier l'aspect créatif au sein de ses activités :
  - en mettant du matériel d'animation varié et renouvelé à disposition ;
  - en insistant sur le décorum durant nos animations ;
  - en recherchant puis en partageant de nouvelles techniques.
- Privilégier l'aspect actif au sein de ses activités :
  - en donnant la possibilité de faire des choix réels ;
  - en instaurant des temps d'échange afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et les projets futurs ;
  - en favorisant la participation par rapport à la consommation.
- Mettre les jeunes en projet
  - en promouvant le secteur de l'animation pour les jeunes ;
  - en leur confiant des projets d'animation ;
  - en favorisant leur engagement ;
  - en mettant sur pied des temps de préparation collective et les réunions d'équipe ;
  - en les valorisant au travers de leurs actes ;
  - en déclinant le projet pédagogique selon le cadre d'action ;

- en les responsabilisant au sein d'instances décisionnelles.

- Cultiver l'ouverture à l'autre
  - en suscitant les partenariats et la collaboration ;
  - en respectant la culture de chacun ;
  - en restant attentif à la diversité et à l'hétérogénéité ;
  - en se donnant les moyens, selon nos possibilités, d'accueillir le jeune en situation d'handicap ;
  - en proposant des activités qui favorisent la connaissance de l'autre et la coopération ;
  - en participant aux activités initiées par d'autres.
  
- Rencontrer tous les acteurs de l'enfance
  - en responsabilisant et impliquant les parents, enseignants, éducateurs... ;
  - en rédigeant et diffusant des outils d'information ;
  - en maîtrisant et rencontrant notre cadre institutionnel ;
  - en échangeant avec eux sur nos pratiques respectives.
  
- Défendre la place de l'enfant au sein de la Jeunesse
  - en assumant des mandats consultatifs et effectifs ;
  - en participant à des groupes de réflexion.